



AQUAREL
INSTITUUT
BELGIË v.z.w.

Comment devenir membre de l'Institut de l'Aquarelle de Belgique (AIB)

Toute personne intéressée peut devenir membre de l'Institut et cela par simple demande à www.aquarelinstituut.be ou Xavier Swolfs.

La cotisation annuelle est de €65 pour membres peintres, €50 pour membres sympathisants.

Dans ce cas, vous recevez le journal "Aquarelinfo", et vous pouvez participer aux activités de l'Institut à l'exception de celles réservées aux "membres-aquarellistes".

Si vous souhaitez participer aux activités réservées aux peintres, vous devez être accepté(e) comme membre-aquarelliste de l'AIB.

Comment cela?

D'abord, vous prenez contact avec un des membres du Comité-de préférence par écrit ou mail en mentionnant votre **nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail et votre langue habituelle.**

En réponse AIB vous enverra les documents suivants:

- Une feuille d'information 'Intéressant à savoir'
- Le dernier numéro du journal trimestriel "Aquarelinfo"

Renseignement:

Xavier Swolfs, Koekstraat 1, B-2240 Zandhoven
Tél: 0475/ 22 82 62
E-mail: xavier.swolfs@aquarelinstituut.be

Marie-Louise van Ierssel, Eerselseweg 45, B-2400 Mol
Tél: 014/ 37 82 83
E-mail: marielouise.vanierssel@aquarelinstituut.be

Tejo Van den Broeck, Rechestraat 94, B-3582 Koersel
Tél: 011/ 42 20 04
E-mail: tejo.vandenbroeck@aquarelinstituut.be

Entretemps, vous avez la possibilité d'assister au prochain workshop, selon les modalités décrites dans le journal "AQUARELINFO", que vous avez reçu.

Afin d'assurer votre accueil, il est indispensable d'annoncer votre participation au responsable de ce workshop. (voir rubrique "Organisation Workshop")

Vous serez membre effectif dès que votre cotisation aura été versée au compte de "AQUARELINSTITUUT VAN BELGIE-MOL"

IBAN-code : **BE 30 3200 4580 7211**

BIC-code : **BBRUBEBB**

La première cotisation sera calculée au prodata des trimestres restants de l'année en cours, y compris celui de votre candidature

Toutes activités sont annoncées dans Aquarelinfo qui paraît en mars, juin, septembre et décembre. Toute autre information peut être trouvée sur le site internet www.aquarelinstituut.be

Bien à vous et succès.